

Lettre de Jean Monnet à Jules Aubrun (17 novembre 1950)

Légende: Le 17 novembre 1950, Jean Monnet adresse à Jules Aubrun, président de la Chambre syndicale de la sidérurgie française, une lettre dans laquelle il réfute les allégations portées par ce dernier quant à l'écartement des milieux sidérurgistes français des négociations en cours sur le plan Schuman.

Source: Jean Monnet, Robert Schuman, Correspondance 1947-1953. Lausanne: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Centre de recherches européennes, 1986. 188 p. (Cahiers rouges). p. 67-69.

Copyright: (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_monnet_a_jules_aubrun_17_novembre_1950-fr-3715318d-a4e5-4d1f-8b2e-9f4445beada5.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Lettre de Jean Monnet à Jules Aubrun (17 novembre 1950)

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me faire parvenir copie de la lettre que vous avez adressée à Monsieur le Président du Conseil. Cette lettre appelle de ma part la mise au point que voici :

La présentation que vous faites des conditions de la coopération entre votre Chambre Syndicale et la délégation française travestit singulièrement les faits. Je vous rappelle que sitôt le Plan Schuman rendu public, il a été constitué, à notre demande et à celle du Ministre de l'Industrie, auprès de la Direction de la Sidérurgie un Comité composé de représentants éminents de votre profession, et qu'au cours des réunions tenues soit à la Direction de la Sidérurgie, soit au Commissariat du Plan même, M. Hirsch était présent pour expliquer les dispositions envisagées et pour demander une coopération entière de la Sidérurgie à l'élaboration des projets.

Je rappelle que vous-même, Monsieur le Président, avez assisté à la réunion tenue chez M. Hirsch où vous eûtes l'occasion de refuser que le texte d'une note préparée par M. Aron fût remise à M. Hirsch qui en avait demandé communication.

Vous n'ignorez pas les réunions très fréquentes qui ont eu lieu entre M. Aron et M. Hirsch qui, non seulement n'a pas cessé de demander à votre conseiller technique des informations et des avis, mais lui a toujours répété qu'il était à sa disposition pour toutes questions que M. Aron pourrait avoir à lui poser.

Quant à la participation de vos représentants aux Commissions de la Conférence, le compte-rendu que vous en faites est inexact. Vos délégués n'ont pas participé seulement au Comité de la Production où M. Aron était présent, mais aussi bien au Comité des Salaires et questions sociales où figuraient MM. Roland Labbé et Passe, qu'au Comité «Informations» avec M. Ferry. Le Comité de la Production n'a pas siégé pendant quinze jours comme vous le dites, mais bien pendant six semaines, et il a fait intégralement le tour des questions qui lui étaient assignées. Le Groupe des Six, sous sa forme originale, était un Comité de rédaction; et si vos représentants n'y figuraient pas, les autres délégations n'y envoyaient elles-mêmes qu'un représentant n'appartenant pas aux professions en cause. Quand ce Comité s'est élargi et que des experts des autres délégations s'y sont joints, les vôtres y ont également été conviés. Il est vrai qu'au Comité des Questions Institutionnelles et à celui de la Politique Commerciale aucun représentant de la sidérurgie française n'assistait, mais les délégations des autres pays ne comprenaient non plus aucun expert de la profession. La sidérurgie française a donc participé aux réunions de la Conférence exactement sur le même pied et dans les mêmes conditions que les représentants des industries des autres pays, étant présents quand ils étaient présents, n'étant absents que lorsque les autres étaient eux-mêmes exclus.

Certains documents établis par la Conférence ne vous ont pas été immédiatement adressés alors que vous en obteniez communication par certains des experts étrangers. Il s'agissait dans tous les cas de documents dont les Chefs de délégation avaient eux-même décidé qu'ils devaient demeurer confidentiels. Nous avons le devoir, étant donné le rôle de puissance invitante de la France et la responsabilité prise par notre délégation dans la conduite des travaux, d'appliquer avec une rigueur et une conscience toutes particulières, les décisions prises en commun sur la diffusion des documents, même si elles n'étaient pas appliquées aussi strictement par d'autres.

En dehors des réunions internationales, nous n'avons pas cessé de demander à vos services leur coopération au travail technique qui était nécessaire. Je n'en veux pour exemple que l'étude du problème de la ferraille qui, dès le début, a été demandé à M. Aron. Je dois constater que la note qui nous a été remise, au bout de trois mois, n'apportait aucune suggestion positive mais seulement des arguments en faveur du maintien du régime actuel, incompatible avec le fonctionnement d'ensemble du Plan. Quand nous avons eu à demander des informations, par l'intermédiaire de M. Denis, pour apprécier la situation relative de la sidérurgie française, les répercussions des dispositions à envisager, et les mesures qui pourraient être prises pour faciliter sa participation au marché commun, vous avez fait savoir à M. Denis que vous refusiez toutes informations, en particulier sur les prix de revient, si elles devaient servir au travail entrepris par le

Commissariat du Plan.

Dans ces conditions, nous avons dû poursuivre sans votre concours l'ensemble des études techniques nécessaires. Nous n'aurons fait ainsi que continuer les efforts que nous n'avons cessé de dépenser en faveur de votre industrie. Qu'il me soit permis de rappeler le rôle qu'à cet égard le Commissariat du Plan n'a cessé de jouer depuis sa création, pour faciliter, malgré la pénurie, son approvisionnement en combustibles et la reprise de son activité, pour faire inscrire dans ses prix une marge destinée à permettre le développement de ses investissements, pour lui faire octroyer, sur une échelle très large, des crédits et des fonds publics affectés à sa modernisation d'ensemble et à la construction de cokeries sidérurgiques et minières. C'est ainsi qu'en 1949, les trois quarts et en 1950 les deux tiers des crédits du fonds de modernisation affectés aux industries privées ont été consacrés à la sidérurgie et tout spécialement à la création de ces deux trains de laminage continu qui lui assureront, dans le marché brusquement élargi qui résultera du Plan Schuman, une situation exceptionnellement favorable. L'opinion publique ne comprend pas qu'après tous les efforts faits pour la doter de moyens techniques inégalés sur le continent européen, la sidérurgie française hésite à s'engager sur le vaste marché qui lui est ouvert.

Vous m'avez adressé une note établie par M. Aron sur les conditions de la concurrence entre la sidérurgie française et les sidérurgies concurrentes. Elle a fait l'objet de l'examen le plus scrupuleux. Si nous avons différé jusqu'ici d'y répondre, c'est qu'elle faisait état d'éléments de fait dont nous savions qu'ils étaient sur le point d'être considérablement modifiés. Nous ne pouvions ni discuter sur les chiffres qui devaient presque immédiatement cesser d'être valables, ni les corriger sur la base d'informations qui étaient encore incertaines et demeuraient en tout état de cause rigoureusement confidentielles.

Permettez-moi d'observer d'ailleurs que la thèse de cette note technique et de la lettre qui y était jointe se ramenait, malheureusement, à ceci: vous demandiez que la sidérurgie française conservât entièrement l'avantage des fournitures qu'elle obtient à meilleur marché que ses concurrentes, telles que le minerai et la ferraille, que le prix de ce qu'elle paie plus cher fût en revanche abaissé, en particulier pour le coke, que malgré cette accumulation d'éléments favorables, elle continuât à bénéficier de toutes les formes de protection contre la concurrence. Vous reconnaissez, j'en suis sûr, que le Président de la Délégation française ne pouvait se faire le porte-parole de positions si indéfendables.

Je souhaite pour ma part, que nous mettions un point final à ces querelles stériles. J'estime que les difficultés que nous avons éprouvées ne doivent pas faire obstacle à une coopération qui devrait être établie entre nous dans l'intérêt commun. Si la Chambre Syndicale est disposée à nous donner le concours que depuis le premier jour je n'ai cessé de lui demander, je suis à votre disposition pour que nous envisagions sur quelles bases nous pourrions poursuivre ensemble les études nécessaires à l'achèvement du Plan Schuman, qui assurera à notre production les conditions les plus favorables d'approvisionnement et d'expansion, et apportera une contribution décisive à la création de l'Europe.

Jean Monnet

Ci-jointe en annexe la récapitulation:

- a) de l'aide du Fonds de Modernisation et d'Équipement à la sidérurgie;
- b) des groupes de travail auxquels il a été demandé à la Chambre Syndicale de participer;
- c) des documents communiqués à la Chambre Syndicale.

Copie dactylographiée. AMG 18/4/10